Commune de Saint-Malo

Inventaire Zones Humides

Notice de présentation relative à l'identification de zones humides sur la commune de Saint-Malo, dans le cadre de l'élaboration du futur PLU

Juin 2023

DMEAU
8 Rue Charles Lindbergh
35 150 JANZE
02 99 47 65 63

SOMMAIRE

1 **Préambule** 3
2 **Inventaire des Zones Humides réalisé par THEMA** 4
3 **Inventaire des Zones Humides réalisé par DMEAU** 9
4 **Synthèse des inventaires réalisés** 11
5 **Intégration des zones humides dans le document d'urbanisme de Saint Malo** 13

1 PREAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration de son document d'urbanisme, la ville de Saint-Malo a engagé depuis plusieurs années des études pour améliorer la connaissance des milieux humides sur son territoire.

En 2014 et 2015, le bureau d'études THEMA Environnement a réalisé des expertises de terrain pour définir la cartographie précise des zones humides sur le territoire communal de Saint Malo.

En complément de cet inventaire, un travail complémentaire a été réalisé par DMEAU sur des secteurs potentiels de projet (environ 160 hectares) en 2021.

Les deux inventaires ont fait l'objet d'une fusion cartographique pour que la Ville dispose d'une couche SIG unique des zones humides à l'échelle du territoire.

La ville de Saint Malo dispose donc aujourd'hui d'une vision assez claire des zones humides sur son territoire, même si elle est consciente que ces milieux peuvent évoluer avec le temps. Elle souhaite, par le présent document et ses annexes, soumettre à la validation du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais les travaux menés sur les zones humides et la couche SIG de synthèse.

Le présent document comporte donc :

- Un rappel des différentes études menées sur le territoire sur les zones humides (objet de ce rapport)
- Le Plan Guide Environnemental réalisé par THEMA, qui comprend une partie dédiée aux zones humides (rappel de la méthodologie et des résultats de l'inventaire mené en 2014/2015
- Le rapport d'investigations complémentaires (zones humides et première approche faune/flore/habitats) menées par DMEAU en 2021
- Les explications de la couche de synthèse des zones humides sur le territoire communal.

2 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES REALISE PAR THEMA

Le travail mené par THEMA Environnement a été réalisé dans le cadre d'un plan guide environnemental, qui traite de l'ensemble des composantes environnementales du territoire communal : cours d'eau, zones humides, boisements et bocage… Le rapport global de cette étude est joint en annexe.

Sur les zones humides, el travail a été réalisé en trois temps :

- Bibliographie de l'ensemble des données existantes
- Investigations de terrain pour les zones humides et les cours d'eau, conformément aux préconisations du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais
- Cartographie des zones humides et des cours d'eau

Les données bibliographiques relatives aux zones humides et utilisées dans le cadre de ce travail sont :

- Les enveloppes de référence des zones humides définies sur la commune par prélocalisation de la DREAL Bretagne ;
- Les zones humides et les cours d'eau par le SAGE Rance – Frémur – Baie de Beaussais,
- L'inventaire des zones humides et des cours d'eau de la commune de St Malo réalisé en juin 2006 par l'association C.O.E.U.R (Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance)

Cette phase a permis de définir des « zones humides potentielles » ou « prélocalisation des zones humides et cours d'eau ».

Les visites de terrain ont permis de valider les données bibliographiques recensées et de définir la cartographie précise de l'enveloppe des zones humides et cours d'eau suivant leur valeur écologique et leur fonctionnalité.

Les investigations de terrain ont eu lieu entre les mois de décembre 2014 et mars 2015. La superficie totale des Zones Humides inventoriées par THEMA équivaut à 59,51 ha.

Il s'est néanmoins avéré que l'emprise de certaines Zones Humides se superposaient avec des « surfaces en eau », classées telles par la BD TOPO 35.

Selon l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».
Ces « surfaces en eau », de type mares, étang, lagunes ou encore marais, ne peuvent ainsi être définies comme des zones ou des milieux humides à proprement parler.

Après nettoyage et suppression de 3 ha de Zones Humides étant, dans les faits, des « surfaces en eau », la superficie totale inventoriées par THEMA a été abaissée à 56,91 ha.

Nota Bene : Des exemples cartographiques de superposition entre des Zones Humides et des « surfaces en eau » sont illustrés dans les figures suivantes.

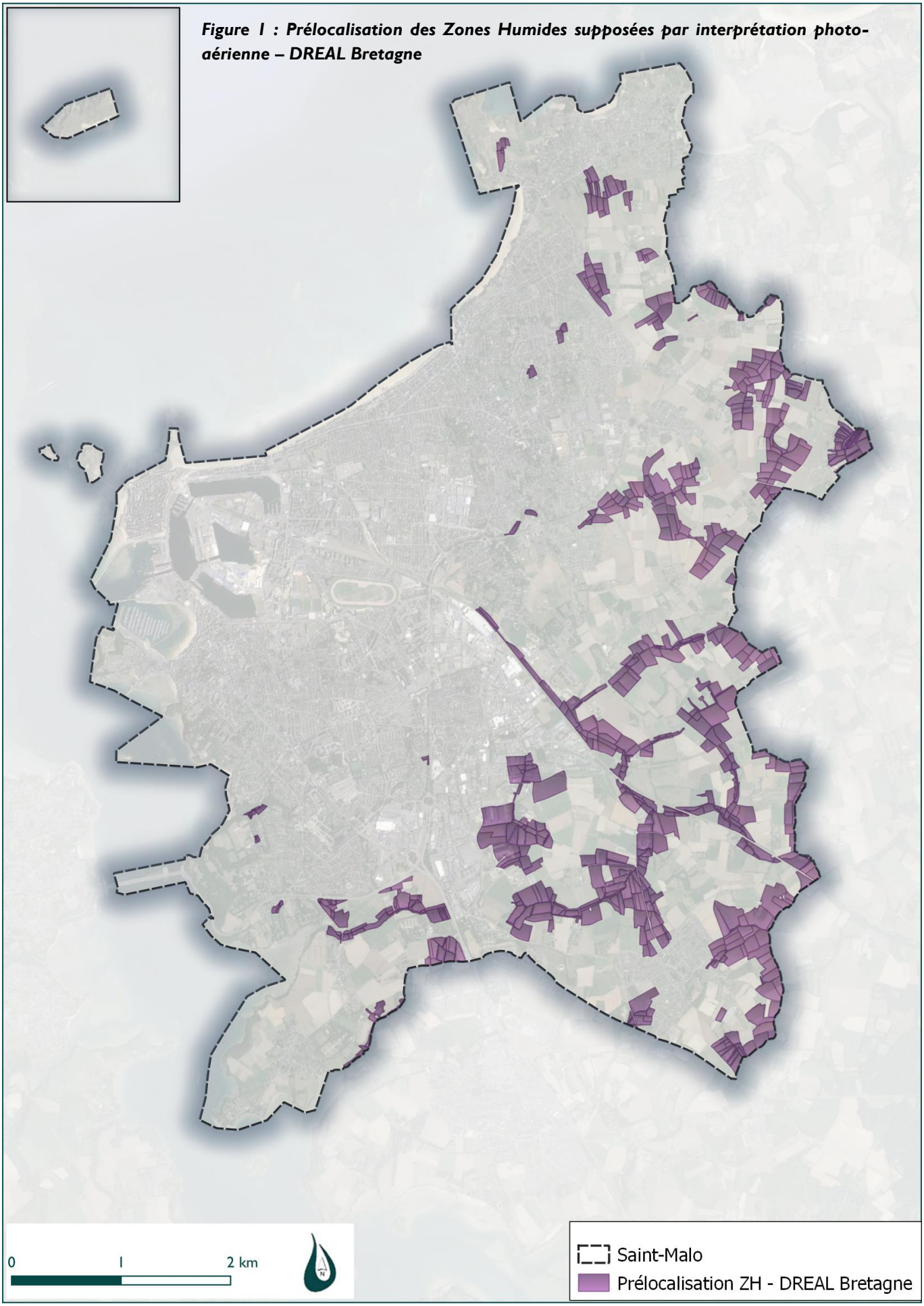

Figure 1 : Prélocalisation des Zones Humides supposées par interprétation photo-aérienne – DREAL Bretagne

Figure 2 : Localisation des Zones Humides inventoriées – THEMA

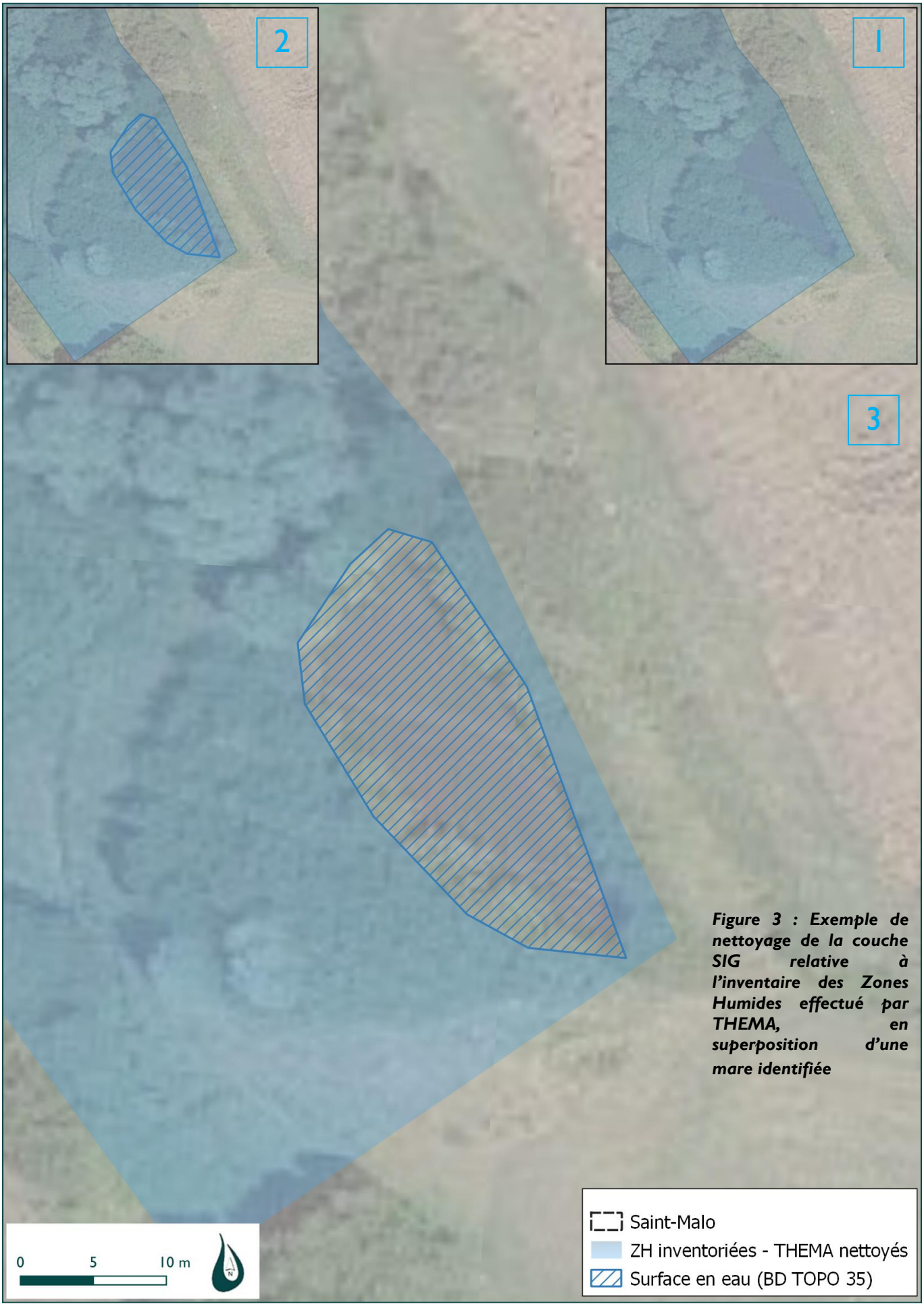

Figure 3 : Exemple de nettoyage de la couche SIG relative à l'inventaire des Zones Humides effectué par THEMA, en superposition d'une mare identifiée

Figure 4 : Second exemple de nettoyage de la couche SIG relative à l'inventaire des Zones Humides effectué par THEMA, en superposition d'une mare identifiée

3 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES REALISE PAR DMEAU

En 2021, DMEAU a réalisé des inventaires complémentaires des zones humides, conformément aux arrêtés de 2008 et 2009, sur des potentiels secteurs de projet. Le périmètre d'inventaire a été volontairement élargi par rapport aux potentielles zones urbanisables, pour que les élus communaux puissent intégrer la logique d'évitement des zones humides dans leurs arbitrages des futurs terrains d'extension urbaine.

Le périmètre de l'inventaire complémentaire s'étend donc sur environ 160 ha. Il concerne 3 grandes zones redécoupées en secteurs :

- Au sud de Rothéneuf :
    - Le secteur des Trois Cheminées ;
    - Le secteur du Pont.
- A l'Est de Paramé, de part et d'autre du rond-point des Français Libres :
    - Le secteur des châteaux d'eau ;
    - Le secteur de Banneville Ouest ;
    - Le secteur de Banneville Est.
- Au Sud de la D2, qui relie Saint-Malo à Saint-Méloir-des-Ondes :
    - Le secteur des Mauriers : entre les Mauriers et la rue des Belettes. Il s'agit d'un secteur potentiel d'implantation de l'hôpital) ;
    - Le secteur de la Rue des Belettes : accès potentiel de l'hôpital.

La superficie totale des Zones Humides inventoriées par DMEAU équivaut à 12,30 ha.

Figure 5 : Localisation des Zones Humides inventoriées – DMEAU 2023

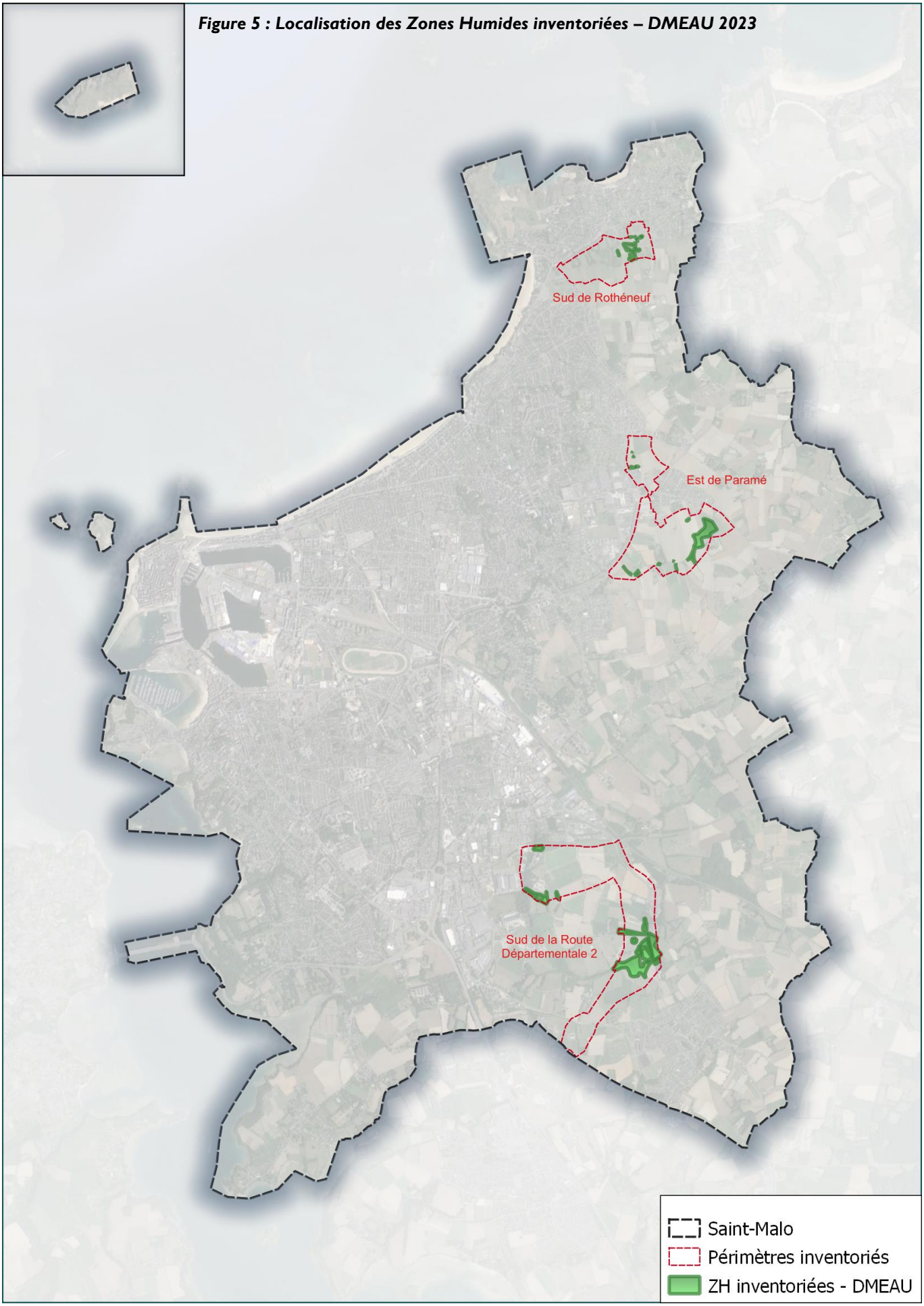

4 SYNTHESE DES INVENTAIRES REALISES

Les deux inventaires (THEMA et DMEAU) ont fait l'objet d'un regroupement cartographique pour pouvoir être intégrés au futur document d'urbanisme.

Après nettoyage et suppression des doublons dans les couches SIG, la superficie totale des zones humides sur la commune de Saint Malo est de 68,23 ha (cf. carte page suivante).

Figure 6 : Superposition des Zones Humides inventoriées par THEMA et DMEAU

5 INTEGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LE DOCUMENT D'URBANISME DE SAINT MALO

Dans un premier temps, avant l'arrêt de son PLU, la Ville de Saint Malo souhaite faire valider lpar la CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais son inventaire global des zones humides, composé des études THEMA et DMEAU.

Ensuite, elle intègrera cette couche des zones humides dans son document d'urbanisme :

- Avec une identification dans le règlement graphique
- Avec des préconisations spécifiques sur les zones humides dans le règlement littéral

L'objectif est d'assurer :

- La pertinence écologique du futur document d'urbanisme, avec une véritable traduction de la volonté des élus de préserver les zones humides.
- La cohérence du futur PLU avec les documents supra-communaux existants (SDAGE Loire Bretagne, SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais…) et en particulier l'article 3 du règlement du SAGE.